PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE du 13 octobre 2026

RPI Les Chavannes en Maurienne / La Chapelle

Etaient présents :

Représentant les municipalités :
Mr Cécille, maire de Les Chavannes en Maurienne.
Mme Poignante, conseillère municipale de Les Chavannes en Mne.
Mme Chazerrault, conseillère municipale de Les Chavannes en Mne.
Mme Quillet, maire de La Chapelle.
Mme Bringoud, conseillère municipale de La Chapelle.
Mr Quillet, conseiller municipal à La Chapelle.
Mme Favre, conseillère municipale de La Chapelle.

Représentant l'Education Nationale :
Mme Plaisance, directrice à Les Chavannes en Mne.
Mr Peyrigue, remplaçant en charge de la direction à La Chapelle.

Représentant les parents d'élèves :
Mr Wantelet (école de Les Chavannes en Mne).
Mme Henry-Costel (école de Les Chavannes en Mne).
Mr Costel (école de La Chapelle).
Mme Romero (école de La Chapelle).

Etaient excusés :
Mr Thenail, Inspecteur de l'Education Nationale.
Mme Martinie, enseignante à Les Chavannes en Mne.
Mme Rancurel, DDEN (Délégué Départemental de l'EN).
Mr Girard, conseiller municipal de Les Chavannes en Mne.
Mme Lebled, adjointe à Les Chavannes en Maurienne.
Mme Santarelli, conseillère municipale de La Chapelle.

……

I. Fonctionnement de l'école.

A. Présentation du conseil d'école.

Un rappel de la composition des membres a été effectué en ce début de conseil ainsi que le rôle de chacun. Le règlement intérieur du conseil d'école a été relu par la directrice de Les Chavannes, celui-ci sera joint au conseil d'école et déposé sur le site de l'école de Les Chavannes https://ecole-les-chavannes-en-maurienne.web.ac-grenoble.fr/

A. Résultats des élections.

Les élections se sont déroulées par correspondance uniquement le vendredi 9 octobre 2026. Mme Romero et Mr Costel ont été élus délégués des parents d'élèves pour l'école de La Chapelle. Le taux de participation a été de 84,2 %. Mme Henry-Costel et Mr Wantelet ont quant à eux été élus pour représenter les parents d'élèves de l'école de Les Chavannes en Maurienne. Le taux de participation a été de 85,7%. Leurs coordonnées ont été transmises via les cahiers de liaison et par mail. Le rôle de représentant des parents d'élèves consiste à faciliter les relations entre les parents d'élèves et les personnels. Les parents d'élèves sont élus pour le RPI. Les questions des parents doivent remonter avant le conseil aux enseignants afin de les intégrer au conseil d'école si elles ne parlent pas de pédagogie.

B. Effectifs et personnels 2026-2027.

La Chapelle				Les Chavannes en Maurienne			
PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
7	3	9	4	6	3	6	6
23				21			

Enseignants et directrices : Mr PEYRIGUE qui remplace Mme DUJARDIN pendant son arrêt (La Chapelle) et Mme PLAISANCE (Les Chavannes en Maurienne) travaille le lundi, mardi et jeudi, Mme MARTINIE le vendredi jusqu'au 15 janvier.

ATSEM : Mme PODIGORA (La Chapelle) le lundi et mardi et Mme Flossie SANTA LUCIA toute la semaine.

Intervenants danse /musique :

- **Pour la Chapelle :** Nous bénéficions d'un partenariat avec l'EEA en danse jusqu'aux vacances de décembre à raison d'une séance par semaine. L'enseignant remerciement la mairie pour le prêt de la salle des fêtes
- **Pour les Chavannes en Maurienne :** Nous bénéficions d'intervention en partenariat avec l'EEA en musique jusqu'aux vacances de Noël, une fois par semaine.

Intervenante en italien : Leonarda Ardagna (détachée du consulat d'Italie) 2 fois par semaine/école.

C. **Présentation du règlement intérieur et des chartes.**

- **Règlement intérieur.**

Aucune modification n'a été apporté au règlement intérieur.

- **Charte Internet.**

Après un bref rappel de ses principes et contenus, aucune modification n'a été apportée.

- **Charte de la laïcité.**

Un rappel de cette charte, présente depuis la rentrée scolaire 2015, a été fait auprès des membres du Conseil.

- **Charte parents -école**

La charte parents-école vise à renforcer les relations entre les familles et l'équipe éducative, en rappelant les droits et les responsabilités de chacun. Elle repose sur une relation de confiance, le respect mutuel et un dialogue régulier, dans l'intérêt de la réussite et du bien-être de tous les élèves. Elle souligne l'importance de la coopération entre les parents et l'école, notamment dans le suivi de la scolarité, la transmission des valeurs communes et la prévention des situations de difficulté ou de conflit. Elle rappelle également l'importance du respect des règles de vie de l'école, des personnels et des autres familles, ainsi que la place des parents dans la communauté éducative. Cette charte constitue un cadre commun pour favoriser une communication constructive et une collaboration durable entre l'école et les familles, au service de l'épanouissement et de la réussite de chaque élève.

- **Charte parent accompagnateur**

Le parent accompagnateur participe au bon déroulement des sorties scolaires en aidant l'enseignant à assurer la sécurité des élèves, à veiller au respect des consignes et à favoriser une attitude calme et respectueuse. Il encadre les enfants qui lui sont confiés, selon les indications de l'enseignant, sans se substituer à son rôle pédagogique et éducatif. Une charte rappelant le rôle et les obligations des parents accompagnateurs sera mise en place et devra être signée par chaque parent participant à une sortie scolaire.

→ Ces deux chartes seront rédigées puis présentées lors du prochain conseil d'école.

D. **Protocole PHARE.**

Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement mis en place dans les écoles. Il s'axe autour du différents piliers (Mesurer le climat scolaire, Prévenir les phénomènes de harcèlement, Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves, Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement, Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme, Suivre l'impact de ces actions, Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources) afin de prévenir les phénomènes de harcèlement qui pourraient se dérouler à l'école, dans le car ou à la cantine et ainsi intervenir efficacement. Ce plan permet de former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves. Chaque élève bénéficiera aussi tout au long de sa scolarité d'interventions sur le Harcèlement pour éviter à ce phénomène de se propager. Évidemment, la formation des élèves sera adaptée à l'âge des enfants. Un plan de prévention et de protocole est mis en place aux Chavannes et à La Chapelle.

E. **Sécurité à l'école.**

- **Plan Vigipirate.**

Le niveau Vigipirate a été élevé au niveau "urgence attentat", ce niveau s'applique sur l'ensemble du territoire. Comme chaque année les PPMS (plan de mise en sûreté) ont été mis à jour et des exercices sont prévus sur l'année scolaire.

→ Pour l'école de Les Chavannes : l'exercice attentat-intrusion a été réalisé avec succès avec un confinement.

→ Pour La Chapelle : l'exercice intrusion n'a pas encore été effectué.

Un rappel est fait sur les stationnements aux abords des écoles, les voitures ne doivent se garer ni devant l'école, ni sur les lignes blanches, ni sur la ligne blanche indiquant le passage des piétons le long de l'école, ni sur les zébras jaunes, ni sur les emplacements du car.

- **Exercices incendie.**

Deux exercices seront programmés dans l'année dont un avant les vacances scolaires de la Toussaint. Le premier exercice s'est très bien déroulé pour les deux écoles.

- **Le muret au niveau de l'entrée de l'école de La Chapelle.**

Le muret à l'entrée de l'école constitue un réel danger. Des enfants y montent, courent avec l'accord ou non des parents. L'enseignant estime que la proximité immédiate de la route aggrave le risque d'un accident grave. Pour preuve, un enfant a manqué de peu de passer sous le car scolaire en septembre.

Réponse de la mairie : la mairie cherche le panneau le plus adapté portant sur cette interdiction de monter sur le muret, ce panneau se doit d'être clair et lisible. Si les enfants continuent de monter après la mise en place du panneau, la responsabilité sera reportée sur les familles.

F. Communication parents/enseignants.

Les enseignants communiquent avec les familles par le carnet de liaison qu'il faut regarder quotidiennement ainsi que par mail et par téléphones grâce aux 2 téléphones portables présents dans les écoles.

Les enfants de Les Chavannes en Maurienne communiquent sur leurs activités scolaires à travers leur site internet. https://ecole-les-chavannes-en-maurienne.web.ac-grenoble.fr/

G. Hygiène à l'école.

En cas de symptômes de maladie, les enfants ne sont pas acceptés à l'école. Lorsque l'état de l'enfant ne lui permet pas sereinement de suivre la classe, il est préconisé de le garder à la maison. Nous rappelons que nous n'avons pas le droit d'administrer des médicaments. Un certificat médical est réclamé en cas de maladies contagieuses pour un retour à l'école. La famille d'un enfant malade à l'école est prévenue par téléphone et en cas d'impossibilité une autre personne désignée par écrit dans les fiches de renseignements pourra venir chercher votre enfant.

Comme dans le reste de la société, il n'y a plus aucun protocole en vigueur dans les écoles concernant le Covid. Les règles de bon sens s'appliquent. Comme pour n'importe quelle infection hivernale. L'enfant peut aller en classe, en se munissant dans la mesure du possible d'un masque s'il a plus de 6 ans. On ne peut pas l'imposer, mais c'est une mesure de protection des autres enfants et des adultes. S'il n'est pas obligatoire de signaler que son enfant est positif au Covid, l'académie souligne qu'il est courtois de le faire, d'autant que des personnes fragiles ou des bébés peuvent être présents dans l'entourage familiale des camarades de classe du malade.

- **Projet d'Accueil Individualisé.**

Pour les enfants ayant des maladies chroniques un PAI doit être mis en place rapidement. Pour les PAI mise en place rapidement avec le médecin traitant puis le médecin scolaire et l'enseignant afin d'administrer un traitement.

- **Affaires de rechanges.**

Nous accueillons des enfants parfois non continents à l'entrée à l'école. Quelques accidents ont lieu en début d'année, c'est normal. Une collaboration avec les familles pour la propreté est nécessaire. Afin de pallier à ces petits accidents, l'école, la cantine et la garderie ont besoin de rechange et de lingettes. Nous demandons aux parents d'en fournir pour la cantine, la garderie et l'école. Si des familles veulent faire des dons de vêtements de rechange c'est possible, merci de les déposer à l'école de La Chapelle (tailles 3-8 ans).

- **Eau potable.**

Comme vous le savez, les deux communes rencontrent actuellement des difficultés concernant leur réseau d'eau, rendant celle-ci impropre à la consommation. L'équipe enseignante de La Chapelle remercie la mairie pour sa réactivité ainsi que pour la mise à disposition de packs d'eau en quantité suffisante. Du côté de Chavannes, l'enseignante remercie également la mairie pour la mise à disposition d'eau. Elle souligne toutefois qu'il serait souhaitable que les quantités livrées soient plus importantes, certains stocks venant parfois à manquer. Des relances auprès de la municipalité sont alors nécessaires afin de procéder à un nouvel approvisionnement.

Retour la mairie de Les Chavannes : En cas de manque d'eau, l'enseignante devra contacter la mairie par téléphone. La mairie s'engage à veiller à ce qu'un stock d'eau soit toujours disponible dans la pièce située au rez-de-chaussée. Aucun surplus de bouteilles ne sera stocké dans l'école afin de prévenir tout risque lié à leur entreposage.

H. Assiduité scolaire.

L'école commence le 1er septembre pour se terminer le 3 juillet après les cours. L'enfant doit assister aux cours prévus dans son emploi du temps sauf s'il bénéficie d'une autorisation d'absence (les vacances n'étant pas un motif valable). De plus, les enseignants n'ont pas l'obligation de donner les devoirs en avance, l'enfant doit rattraper son travail au retour de son absence. Une absence est autorisée pour les motifs suivants (maladie de l'enfant ou d'un de ses proches s'il est contagieux) ; réunion solennelle de famille (mariage, enterrement, etc.) ; empêchement causé par un problème accidentel dans les transports ; enfant qui suit ses représentants légaux (déplacement en dehors des vacances scolaires). Tout autre motif d'absence sera examiné et fera l'objet d'une autorisation d'absence par les services de l'éducation nationale. Au-delà de 4 demi-journées d'absence non justifiées., un signalement d'absentéisme sera fait auprès de l'inspection.

I. Certification E3D.

Le RPI a obtenu le niveau 1 de la labellisation E3D (École en démarche de développement durable), qui vient valoriser les actions menées en faveur du développement durable. Cette labellisation s'appuie à la fois sur les programmes scolaires et sur différents projets pédagogiques impliquant activement les élèves. L'équipe enseignante les félicite pour leur investissement dans ces démarches. La labellisation étant valable trois ans, les démarches nécessaires à son renouvellement seront engagées cette année. Les différentes actions mises en place dans ce cadre seront présentées lors des prochains conseils d'école.

J. Projet d'école.

Le projet d'école, élaboré l'an dernier par l'équipe enseignante et validé par l'inspection, définit les objectifs pédagogiques et les actions à mener sur une période de quatre ans afin de favoriser la réussite de tous les élèves. Il a été construit à partir des résultats des évaluations nationales, de l'évaluation d'école réalisée l'an dernier et des observations quotidiennes en classe. Plusieurs axes prioritaires ont été retenus : la fluence en lecture, la production d'écrits et la résolution de problèmes. La réflexion a également mis en évidence les besoins d'accompagnement des élèves en difficulté ainsi que les points forts de l'école, notamment la qualité du climat scolaire et les bonnes relations avec les familles.

Pour cette année scolaire, l'équipe enseignante a choisi de travailler plus particulièrement sur la résolution de problèmes, en lien avec le calcul mental et les stratégies de calcul, afin de développer les compétences des élèves et de renforcer leur autonomie en mathématiques. Les deux classes sont inscrites au Rallye mathématiques de Savoie, celui -ci permet aux élèves de travailler les mathématiques de manière ludique, en relevant des défis et en résolvant des problèmes adaptés à leur niveau. L'objectif est de développer le raisonnement logique, la recherche de stratégies, la coopération et l'entraide entre les élèves. Les enfants sont amenés à réfléchir ensemble, à confronter leurs idées et à expliquer leurs démarches pour trouver une solution. Le rallye comprend une phase d'entraînement, avec des problèmes proposés régulièrement, puis une manche officielle organisée en mars 2027.

K. Travaux.

Les Chavannes en Maurienne :

L'enseignante remercie la municipalité pour l'installation d'une climatisation dans la salle de classe, qui a déjà pu être utilisée au mois de septembre et s'est révélée très appréciable. Elle remercie également la municipalité pour la sécurisation des piliers soutenant l'ombrière de la cour de récréation, avec la mise en place de protections en mousse sur chaque arête. Elle remercie aussi pour l'aménagement du cabanon au niveau du stade, où les affaires de sport sont entreposées.

La Chapelle :

Travaux réalisés durant l'été :

- Mise aux normes des tableaux électriques.
- Remontée des prises électriques.

Travaux prévus durant les vacances d'automne/début d'année 2027 :

- Réfection du sol de l'aire de jeux, avec remplacement du sol amortissant par des écorces de bois conformes aux normes en vigueur, ainsi que la mise en place de panneaux de signalisation, conformément aux recommandations de Socotec.
- Élagage des arbres.
- Réfection de l'enduit du mur situé côté maternelle, au niveau du préau, afin d'éviter son effritement.
- Poursuite des travaux sur la VMI afin de traiter le radon et d'équiper l'ensemble des pièces. Des grilles seront également ajoutées au niveau des fenêtres.
- Installation d'une séparation fixe dans la salle Clément Brun, entre l'espace garderie et la bibliothèque.

I. Projets et vie de l'école.

A. Activités période 1.

Les Chavannes en Maurienne :

- **Dessins pour les militaires :**

Comme chaque année les enfants ont participé à « l'opération noël pour les militaires » qui consiste à faire des dessins bienveillants sur noël. Leurs cartes de vœux seront envoyées aux militaires qui seront loin de chez eux pour noël.

La Chapelle :

- **Sorties nature :**

Les enfants sont sortis ramasser notamment des noix et des coings, donc compote et gâteau dégustés aujourd'hui.

- **Bibliothèque :**

Les élèves bénéficient chaque semaine de séances de bibliothèque encadrées par deux bénévoles et en lien avec les thématiques de la classe (cette année le développement durable). Ils ont la possibilité d'emprunter des livres pour la maison. Il est important de prendre soin des ouvrages.

- **Le potager :**

Les enfants ont semé du blé dans le potager. Nous espérons le récolter en juin pour fabriquer notre farine. Cela permettra aux plus grands de découvrir le cycle de vie de la plante et d'aborder le rythme de la nature.

- **Initiation à la danse :**

Tous les mardis matins des 2 première périodes, les enfants bénéficieront des interventions d'un professeur de danse de l'EEA. L'enseignant remercie la commune de La Chapelle pour le prêt de la salle des fêtes.

A. Projets pour l'année à venir.

À l'heure actuelle, un nouveau bureau vient d'être élu (AG le 9 octobre) pour le sou des écoles. Il est donc difficile, pour le moment, de se projeter sur les futurs projets ou actions qui pourront être menés. Nous attendons que le nouveau bureau se mette en place afin de connaître les possibilités de financement et d'envisager les projets à venir en fonction des moyens disponibles.

Les Chavannes en Maurienne :

Des projets sont actuellement en cours de construction, mais ils ne sont pas encore définitivement actés. Leur concrétisation dépendra des financements disponibles. Les informations seront données ultérieurement.

- **VTT :**

Cette année se déroulera à nouveau le cycle VTT courant mai/juin. Ce cycle concernera les élèves du CE1 au CM2. Les informations seront données ultérieurement.

La Chapelle :

- **Projet potager :**

L'enseignant, avec l'accord de la mairie, souhaite mieux s'approprier l'espace derrière l'école. Le potager sera reconduit, d'autres productions sont envisagées (pour travailler notamment sur les sens), des abris seront mis en place pour les « petites bêtes » et les plus grosses en parallèle de séances d'observations, des activités artistiques et sensorielles seront développées. D'autres idées pourront émerger …

Rappel agréments :

Les enseignants informent les parents que nous allons manquer de parents pour aller à la piscine, au ski, vélo, … Il faut donc dans la mesure du possible passer ou repasser les agréments (validité de 5 ans). Si nous n'avons pas assez de parents agréés, nous serons dans l'obligation d'annuler des sorties ou de restreindre la participation de certains niveaux scolaires. Il nous est demandé pour chaque parent accompagnateur de nous fournir son attestation responsabilité civile et une photocopie de la carte d'identité.

II. Parcours des élèves.

A. Évaluations nationales.

La passation des évaluations s'est très bien déroulée et les résultats ont été remis aux parents avec un bilan. Les résultats sont plutôt bons pour les CP, mitigés suivant les autres niveaux.

A. Remise des livrets.

Les livrets scolaires seront transmis 2 fois aux familles : un fin janvier lors d'une rencontre avec les parents et une en juin (avec rendez-vous à la demande).

B. Liaison inter cycle.

2 réunions sont prévues dans l'année avec le collège pour faire les liaison école-collège, nous parlons des projets inter-cycle, des élèves ainsi que les résultats aux évaluations.

III. Questions diverses.

- **Cérémonies :**

La cérémonie du 11 novembre avec les enfants se déroulera aux Chavannes en Maurienne à 15h. La cérémonie du 8 mai se déroulera à La Chapelle. Ainsi chaque commune peut avoir les enfants lors d'une cérémonie. Concernant la présence des enfants, il n'y a pas d'obligation dans les programmes d'être présents, ils sont invités à participer pour le devoir de mémoire.

- **Transports scolaires** :

Plusieurs familles ainsi que les conducteurs de car nous ont fait part de difficultés concernant le comportement des élèves durant les trajets scolaires, depuis le changement d'accompagnatrice. Les enfants ont tendance à parler très fort, voire à crier, à jeter leurs affaires, à ne pas rester correctement assis et à se lever dans l'allée avant l'arrêt complet du car. De nombreuses disputes sont également signalées. Il semble nécessaire de faire un rappel clair des règles de sécurité et de comportement auprès des élèves. Un échange avec l'accompagnatrice pourrait également permettre de repréciser son rôle, notamment en matière de surveillance de l'ensemble du car et de gestion du comportement des enfants. Les conducteurs risquent en effet de rencontrer des difficultés à assurer les trajets dans de bonnes conditions si le niveau sonore et l'agitation persistent.

Pistes envisagées : organiser une mise au point avec les élèves et l'accompagnatrice afin de rétablir un cadre clair et de rappeler les règles à respecter. Il pourrait également être intéressant d'étudier la possibilité de proposer une formation ou un accompagnement à l'accompagnatrice pour l'aider dans la gestion du groupe et garantir la sécurité de tous durant les trajets.

Réponse de la mairie : Une formation sera prochainement proposée par le SMP. Madame le Maire de La Chapelle échangera avec la personne concernée afin de rechercher des solutions adaptées et de lui apporter son aide.

- **Convention RPI :**

Les enseignants demandent aux mairies où ils en sont au niveau de la mise à jour de la Convention RPI. Pour rappel, en fin d'année scolaire, il avait été unanimement reconnu qu'elle n'était pas satisfaisante et qu'elle nécessitait quelques modifications notamment au niveau des montants alloués et de ce qui était entendu par fournitures scolaires. Les enseignants demandent également de clarifier certains points comme : l'effectif qui est considéré pour le calcul des crédits annuels, la période concernée par ces crédits (année civile ou scolaire). Cela faciliterait la tâche des enseignants pour leur gestion de commandes. La convention est en cours de rédaction ….

- **Utilisation de la cour de l'école :**

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil d'école concernant l'utilisation de la cour et du préau couvert en dehors des horaires scolaires, par une entreprise souhaitant organiser des activités sportives à raison de deux séances par semaine. Il demande également l'avis du conseil d'école concernant l'utilisation du préau couvert en dehors du temps scolaire. Le conseil d'école émet un avis consultatif ; la décision finale revient à Monsieur le Maire. Toute utilisation des locaux par une personne morale devra faire l'objet d'une convention précisant les conditions d'occupation, les responsabilités de chacun et l'obligation de remise en état des lieux après utilisation.

Avis favorable du conseil d'école

- **SIRTOM :**

Point rajouté par la mairie de Les Chavannes en Maurienne : un nouvel ambassadeur du tri a été recruté, les enseignants peuvent faire des demandes pour qu'il intervienne dans les écoles et pour visiter le nouveau centre de tri.

Les membres du Conseil d'Ecole.